



BIMASE



Bulletin d'Information
sur les Maladies Animales au Sénégal



Mars 2009

N° 010-1

EDITORIAL

Mesdames, Messieurs,

Revoilà le Bulletin d'Informations sur les Maladies Animales au Sénégal (BIMASE) dont neuf (9) numéros ont été produits entre 2001 et 2004 sur financement PACE. Ce retour du BIMASE, facilité par le PAPLUGA, signe l'amorce d'une redynamisation du Système National de Surveillance Epidémiologique des maladies animales (SNSE) dont le fonctionnement normal est le garant d'une bonne prise en charge de la Santé animale et partant de la Santé publique.

Actualité oblige, ce numéro fait un large focus sur la grippe aviaire, un risque pour notre aviculture et pour la santé de nos populations.

Bonne lecture en attendant de recevoir vos suggestions et vos contributions pour le prochain numéro.

Déwénati

Dr. Mbarjou LO



La DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES
est créée par Décret N° 2008-690 du 26 Juin 2008.
PLEINSUCCE au Docteur Mbarjou LO
qui en est le Directeur

SOMMAIRE

| | |
|--|-----|
| Editorial | P.1 |
| Résultats de la surveillance des maladies animales | P.2 |
| Contrôle à l'importation de poussins reproducteurs | P.2 |
| Surveillance passive | P.6 |
| Situation de l'épizootie de fièvre aphteuse | P.7 |
| Qu'est-ce que l'Influenza Aviaire (IA) | P.8 |

Résultats de la surveillance des maladies animales

I.1. Surveillance active

I.1.1. Grippe aviaire

I.1.1.1 : Missions de terrain

Tableau 1 : Récapitulatif des missions de surveillance active de la grippe aviaire

| Missions | Dates | Sites | Nbre de prélèvements | Types et résultats des diagnostics posés |
|----------|---------------|---|--|--|
| 1 | Mai 2008 | Région de Saint-Louis (villages sentinelles satellites des parcs ornithologiques du Djoudj et de la Langue de Barbarie) | 293 : 233 sérums et 60 écouvillons | ELISA, AGID, IHA Résultats négatifs |
| 2 | Juin 2008 | Région de Fatick (villages satellites du parc ornithologique du Delta du Saloum) | 140 : 87 sérums et 53 écouvillons | ELISA, AGID, IHA Résultats négatifs |
| 3 | Août 2008 | Marchés hebdomadaires Zones frontalières : Diaobé, Kidira, Ourossogui, Dinguiraye, Mpal | 128 sérums, 128 prélèvements d'organes, 128 écouvillons. | 128 sérums traités en ELISA, IHA et AGID : Résultats négatifs |
| 4 | Novembre 2008 | Région de Saint-Louis (villages sentinelles satellites des parcs ornithologiques du Djoudj et de la Langue de Barbarie) | 248 prélèvements | ELISA, AGID, IHA Résultats négatifs |
| 5 | Décembre 2008 | Marchés de volailles traditionnelles de la région de Dakar | Prélèvements sur 240 poulets | ELISA, AGID, IHA Résultats négatifs |

Contrôle à l'importation de poussins reproducteurs

Tableau 2 : Contrôle de poussins reproducteurs importés.

| Dates | Importateurs | Résultats de laboratoire |
|------------|--------------|--------------------------|
| 05/03/2008 | SEDIMA | |
| 21/10/2008 | SEDIMA | Négatif |
| 30/10/2008 | SEDIMA | Négatif |
| | | Négatif |

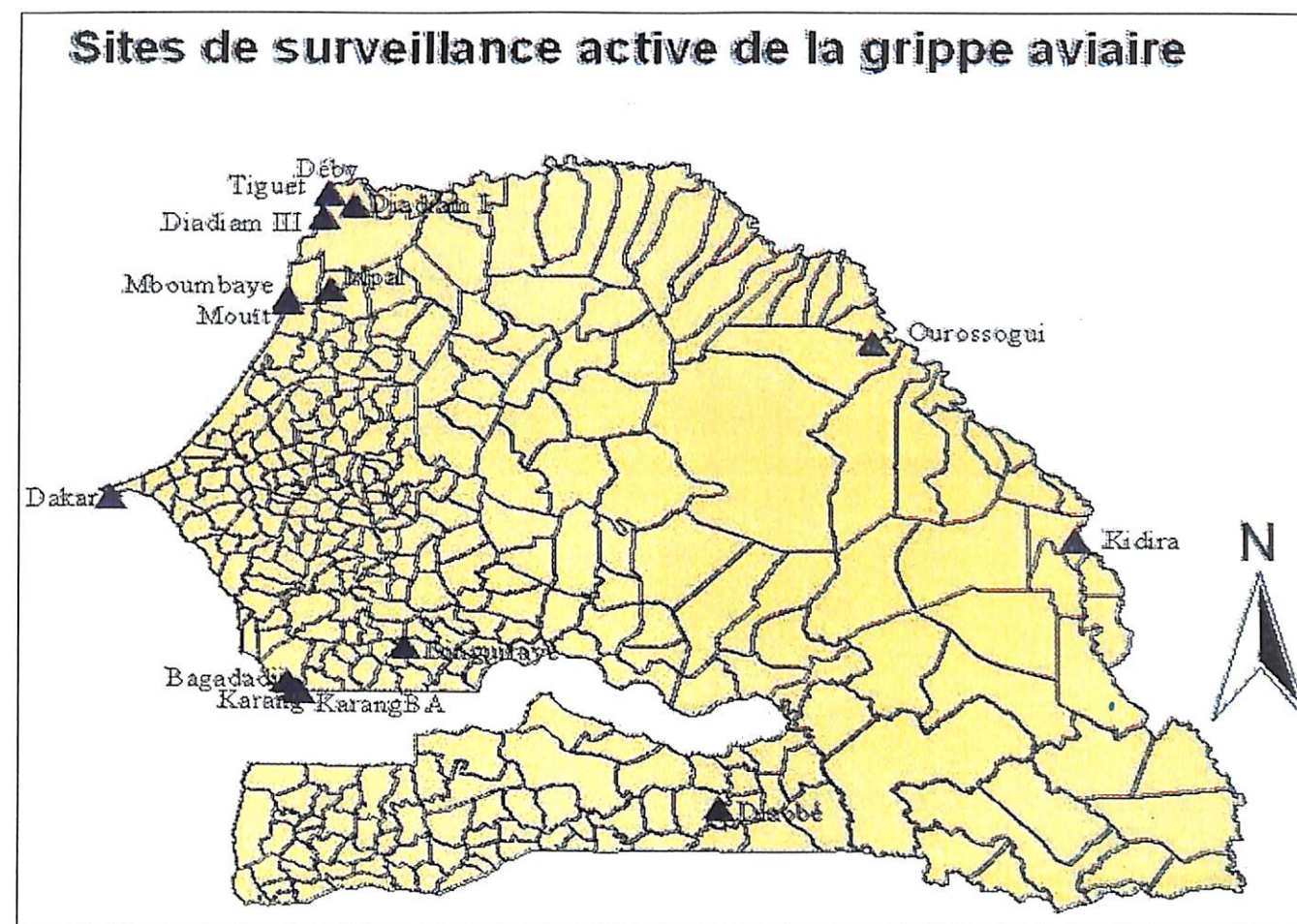
Lisez BIMASE

Bulletin d'Information sur les Maladies Animales au Sénégal

Adresse 37, Avenue Pasteur - B.P.67 - Dakar

Téléphone/Fax : (221) 33 821 35 78

Figure 1 : Sites de surveillance active de la grippe aviaire.



Fièvre de la vallée du Rift

Les troupeaux de petits ruminants sentinelles situés dans la vallée du fleuve Sénégal ont été visités par la mission de surveillance début septembre (du 01 au 07 septembre 2008).

Des signes cliniques évocateurs de la maladie (avortements, mortalités des jeunes animaux) ont été recherchés et des prélèvements sanguins ont été réalisés pour la détection d'anticorps contre la fièvre de la vallée du Rift.

Les analyses sérologiques ont été réalisées au Laboratoire National de l'Élevage et de Recherches Vétérinaires de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles.

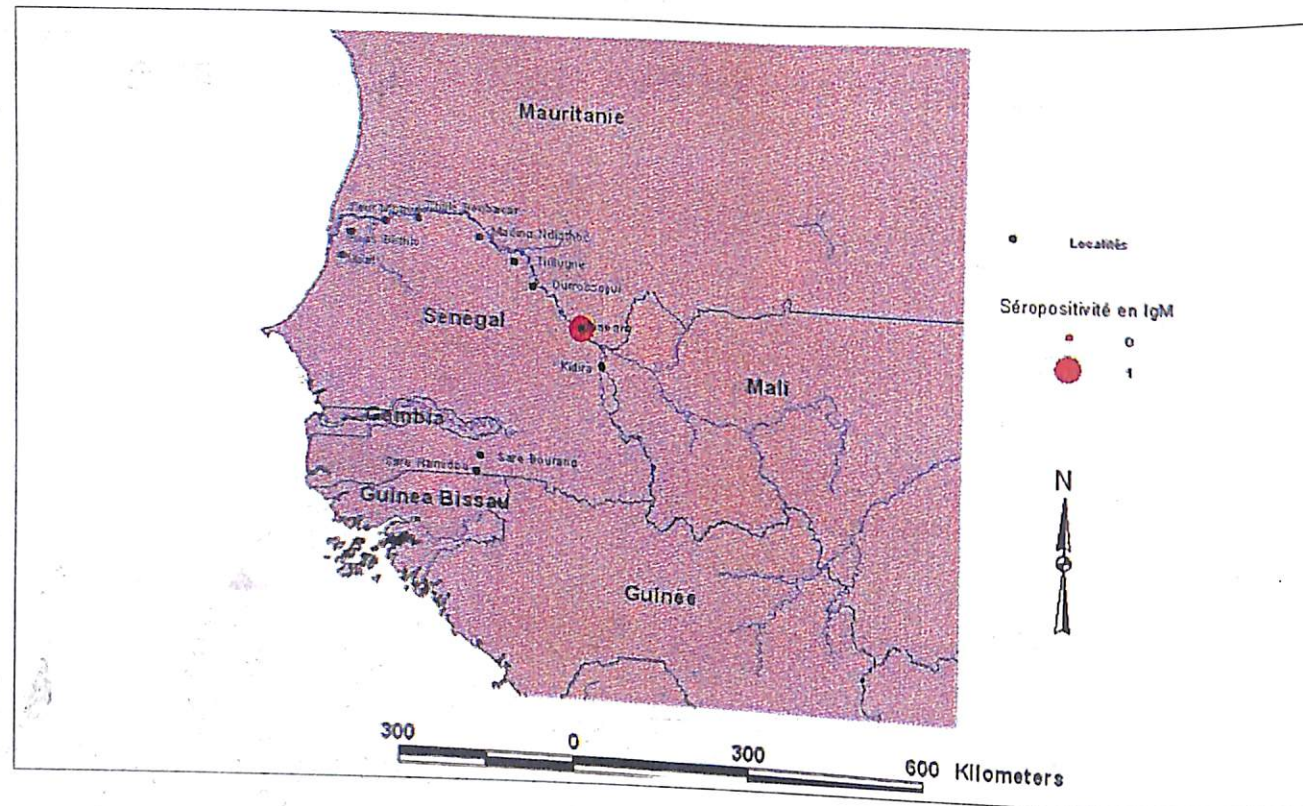
Les résultats sérologiques de cette première mission sont indiqués sur la **figure 2**.

Au cours de cette mission, huit (08) troupeaux ont été visités et 240 prélèvements sanguins ont été réalisés, à raison de 30 par troupeau. Aucun cas de suspicion clinique de FVR (avortements, mortalité) n'a été signalé.

L'analyse sérologique a révélé la présence d'anticorps de type IgM dans uniquement un échantillon (0,41%) provenant du site de Diawara, dans le cours moyen du fleuve Sénégal.

En résumé, au Sénégal, le virus circule, à bas bruit, dans le moyen cours du fleuve Sénégal, dans une zone contiguë de la zone mauritanienne (Assaba) où une activité virale a été mise en évidence.

Figure 2 : Sites de surveillance active de la fièvre de la vallée du Rift



Peste bovine et péripneumonie contagieuse bovines

Les enquêtes réalisées entrent dans le cadre de la confirmation du statut de pays indemne d'infection de peste bovine obtenu par notre pays en mai 2005 et de la mise en œuvre de la procédure de l'Office International des Epizooties pour l'obtention du statut de pays indemne de péripneumonie contagieuse bovine.

Pour la peste bovine, sur un échantillon de 1714 sérums, 17 sérums sont positifs, soit un taux de séroprévalence de 0,99 p.100.

Les résultats de laboratoire sont indiqués dans le tableau 3.

Une mission de « follow up » a permis l'élucidation des cas séropositifs.

Il s'agit d'animaux trop âgés et probablement vaccinés avant l'arrêt de la vaccination contre la peste bovine.

S'agissant de la péripneumonie contagieuse bovine, les échantil-

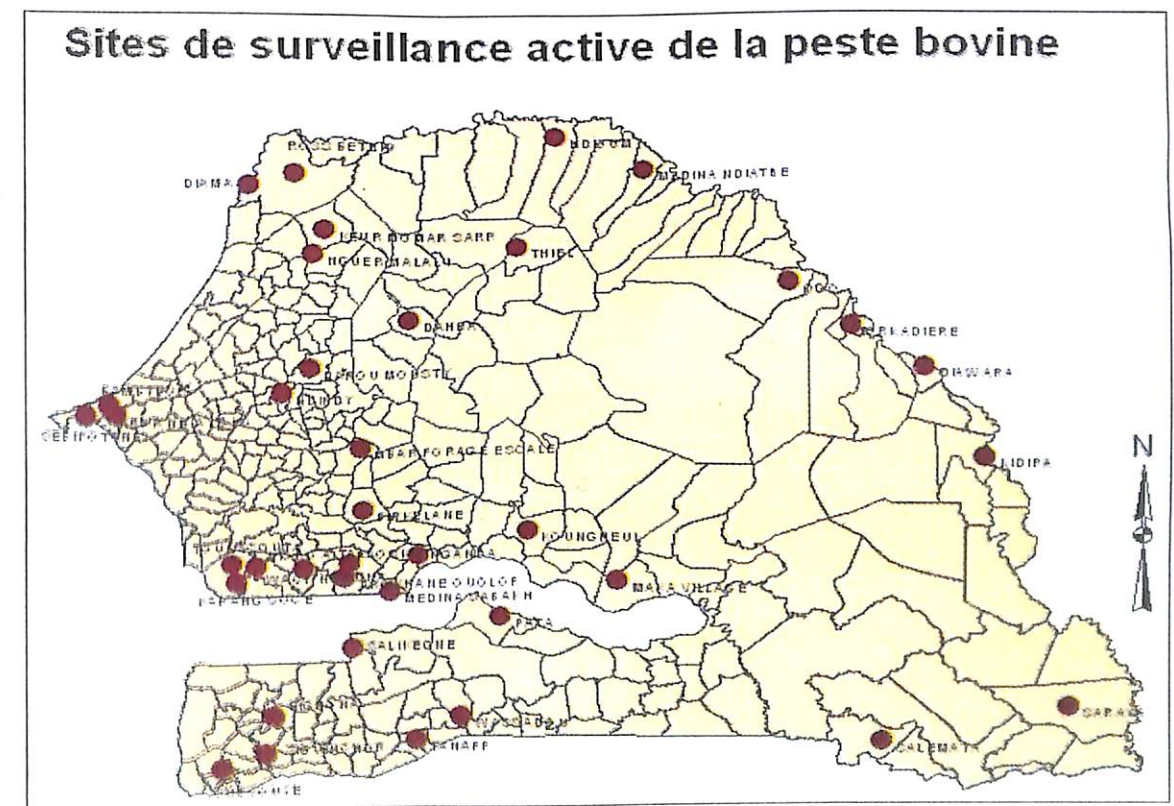
lons utilisés pour la sérologie de peste bovine seront analysés.

Tableau 3 : Récapitulatif des prélèvements et des résultats d'analyses.

| Régions | Sites | Nombre de prélèvements prévus | Nombre de prélèvements réalisés | Résultats des analyses |
|------------|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Ziguinchor | Ziguinchor Commune | 50 | 20 | Négatif |
| | Oussouye Commune | 50 | 50 | Négatif |
| Kolda | Bignona Commune | 50 | 51 | Négatif |
| | Pata | 50 | 50 | Négatif |
| | Salikénié | 50 | 20 | Négatif |
| | Tanaff | 50 | 30 | Négatif |
| | Wassadou | 50 | 50 | 2 positifs |
| | Coumbacara | 50 | 0 | |
| | Médina Yéro Foulah | 50 | 0 | |
| | Kaolack | Médina Sabakh | 50 | 51 |
| Kaolack | Paoskoto | 50 | 50 | 1 positif |
| | Porokhane | 50 | 50 | Négatif |
| | Nganda | 50 | 50 | 1 positif |
| | Mbirkelane | 50 | 50 | Négatif |
| | Koungheul | 50 | 50 | 1 positif |
| | Wack Ngouna | 50 | 50 | Négatif |

| Régions | Sites | Nombre de prélèvements prévus | Nombre de prélèvements réalisés | Résultats des analyses |
|-------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Fatick | Toubacouta | 50 | 50 | 1 positif |
| | Karang | 50 | 50 | Négatif |
| | Nioro Alassane Tall | 50 | 50 | Négatif |
| | Mbar | 50 | 44 | 1 positif |
| Saint-Louis | Diama | 50 | 50 | Négatif |
| | Ross-Béthio | 50 | 50 | Négatif |
| | Ndioum | 50 | 48 | Négatif |
| | Médina Ndiathbé | 50 | 25 | Négatif |
| Matam | Orkadiéré | 50 | 50 | Négatif |
| | Ogo | 50 | 50 | 1 positif |
| Tambacounda | Diawara | 50 | 50 | Négatif |
| | Kidira | 50 | 43 | 5 positifs |
| | Makacoulibantang | 50 | 50 | Négatif |
| | Saraya | 50 | 41 | Négatif |
| | Salémata | 50 | 50 | 1 positif |
| Louga | Thiël | 50 | 50 | Négatif |
| | Dahra | 50 | 50 | 1 positif |
| | Keur Momar Sarr | 50 | 41 | Négatif |
| | Nguer Malal | 50 | 50 | Négatif |
| | Darou Mousty | 50 | 50 | Négatif |
| Diourbel | Ndindy | 50 | 50 | Négatif |
| Dakar | Bambylor | 50 | 50 | Négatif |
| | Sébikotane | 50 | 50 | Négatif |
| Thiès | Sandiara | 50 | 0 | |
| | Touba Toul | 50 | 0 | |
| | Niakhène | 50 | 0 | |

Figure 3 : Sites retenus pour la surveillance sérologique de la peste bovine en 2008



Surveillance passive

1.2.1. Pathologie aviaire

1.2.1.1. Suspensions de grippe aviaire

Tableau 4 : Récapitulatif des suspicions de grippe aviaire.

| Dates | Origine | Espèces/Nature | Résultat |
|-----------|--------------|-------------------------------|----------|
| 02/2/2008 | St Louis | Volaille locale | Négatif |
| 03/4/2008 | Parc de Hann | Pigeons romains (2) | Négatif |
| 16/4/2008 | Thiès | Poule et coq d'ornement, œufs | Négatif |
| 16/7/2008 | St-Louis | Tourterelles | Négatif |

1.2.1.2. Autres maladies aviaires

Tableau 5 : Récapitulatif de la pathologie aviaire.

| Dates | Localités | Souche | Age de la bande | Maladie diagnostiquée |
|------------|----------------|----------|-----------------|------------------------------------|
| 15/1/2008 | Sangalkam | Pondeuse | 52 semaines | Colibacillose |
| 15/1/2008 | Rufisque | Pondeuse | 36 semaines | Colibacillose |
| 23/1/2008 | Malika | Pondeuse | 32 semaines | Colibacillose |
| 29/1/2008 | Rufisque | Pondeuse | 16 semaines | Colibacillose |
| 4/2/2008 | Malika | Pondeuse | 28 semaines | Colibacillose |
| 4/2/2008 | Bambylor | Pondeuse | 5 mois | Colibacillose |
| 18/2/2008 | Kaolack | Pondeuse | 45 semaines | Newcastle et Coccidiose |
| 21/2/2008 | CNA Mbaou | Chair | 1 semaine | Colibacillose |
| 21/2/2008 | Kounoune | Pondeuse | 5 semaines | Colibacillose/ Taenia/ Ascaridiose |
| 25/3/2008 | Sangalkam | Pondeuse | 9 mois | Colibacillose |
| 25/3/2008 | Gorom | Pondeuse | 46 semaines | Ascaridiose/Colibacillose |
| 27/3/2008 | Malika | Pondeuse | 23 semaines | Coccidiose/Colibacillose |
| 28/3/2008 | Sébikotane | Chair | 28 jours | Gumboro |
| 31/3/2008 | Ziguinchor | Pondeuse | 12 mois | Marek |
| 31/3/2008 | Bambylor | Pondeuse | 6 mois | Colibacillose |
| 2/4/2008 | Sangalkam | Chair | 35 jours | Gumboro/ Newcastle |
| 8/4/2008 | Keur Ndiaye Lo | Chair | 40 jours | Gumboro/Newcastle |
| 8/4/2008 | Keur Ndiaye Lo | Chair | 3 semaines | Gumboro/Newcastle/Salmonellose |
| 17/4/2008 | Niacourab | Pondeuse | 36 semaines | Coccidiose/Colibacillose |
| 28/4/2008 | Rufisque | Pondeuse | 5 mois | Colibacillose/Marek |
| 22/5/2008 | Keur Ndiaye Lo | Pondeuse | 17 semaines | Colibacillose |
| 22/6/2008 | Niaga | Pondeuse | 1 semaine | Colibacillose |
| 17/7/2008 | Yarakh | Pondeuse | 40 semaines | Colibacillose |
| 8/8/2008 | Sébikotane | Pondeuse | 8 semaines | Salmonellose |
| 28/8/2008 | Malika | Pondeuse | 42 semaines | Salmonellose/Gumboro |
| 23/9/2008 | Sangalkam | Pondeuse | 32 semaines | Colibacillose |
| 29/9/2008 | Keur Massar | Pondeuse | 43 semaines | Salmonellose |
| 12/10/2008 | Mbaou | Dindes | 6 semaines | Colibacillose/Indigestion |
| 11/12/2008 | Malika | Pondeuse | 7 semaines | Ascaridiose/Colibacillose |
| 15/12/2008 | Keur Massar | Pondeuse | 10 mois | Colibacillose |

1.2.3. Autres pathologies animales

Tableau 6: Récapitulatif des résultats de la surveillance passive des maladies du bétail

| Dates | Espèces | Localités | Diagnostic de laboratoire |
|-----------|--------------------------|-------------------------|---|
| 1/4/2008 | Caprine /avorton | Chévrierie de Niakhar | RAS |
| 1/4/2008 | Bovine | Niacourab | Infection à <i>Mycobacterium bovis</i> |
| 26/4/2008 | Porcine | (Fatick) Peulga nord | Présence de <i>Bacillus</i> spp non pathogène |
| 7/7/2008 | Bovine | Lampsar peul (St Louis) | Présence de <i>Streptococcus</i> spp |
| 31/7/2008 | Bovine | Abattoir de Dakar | Présence de <i>Mycobacterium bovis</i> |
| 31/7/2008 | Bovine | Abattoir de Dakar | Présence de <i>Mycobacterium bovis</i> |
| 8/7/2008 | Bovine | Louga commune | Absence de germes pathogènes (bcp de souillure) |
| 16/7/2008 | Equine, ovine et caprine | (Fatick) Thiallé | Absence de germes pathogènes (bcp de souillure) |
| 9/8/2008 | Bovine | Sangalkam / ISRA | Isolement de <i>Pasteurella haemolytica</i> et de <i>Salmonella typhi</i> spp |
| 23/9/2008 | Bovine | (Kaolack) Keur Socé | Absence de pousse |

II. Situation des épizooties de dermatose nodulaire contagieuse bovine et de fièvre aphteuse

II.1. Situation de l'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse bovine

L'épizootie de dermatose nodulaire contagieuse bovine a touché toutes les régions. La saison hivernale très pluvieuse a été favorable à la pullulation des insectes vecteurs transmettant la maladie.

Depuis le 04 décembre 2008, il n'y a pas eu de nouveaux cas.

Au total, 26 818 cas occasionnant 883 mortalités ont été rapportés par les Services vétérinaires, soit un taux de létalité de 3,29 p.100.

Au titre de la lutte, 800 000 doses de vaccins « Clavesec » et 185 000 doses de vaccins «

Dermapox », soit au total 985 000 doses de vaccins, du matériel de vaccination, de prélèvement, du désinfectant, du coton et du carburant (7500 litres) ont été remis à l'ensemble des Inspecteurs régionaux des Services vétérinaires, en plus de la sensibilisation sur la maladie à la télévision et à travers des radios locales et communautaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte antivectorielle, deux cents (200) litres de pour « on » ont été distribués aux Inspecteurs régionaux des Services vétérinaires de Saint-Louis, Louga et Fatick.

A ce jour, 862 778 bovins ont été vaccinés.

Tableau 7 : Distribution régionale des mortalités enregistrées.

| Régions | Cumul des malades | Cumul des mortalités | Effectifs de bovins vaccinés |
|--------------|-------------------|----------------------|------------------------------|
| Tamba | 220 | 06 | 63 022 |
| Saint-Louis | 18 885 | 426 | 166 084 |
| Louga | 2 924 | 193 | 203 680 |
| Matam | 262 | 19 | 119 869 |
| Kaolack | 818 | 65 | 30 140 |
| Fatick | 1 698 | 61 | 53 054 |
| Thiès | 422 | 29 | 32 720 |
| Dakar | 153 | 09 | 8 731 |
| Diourbel | 420 | 13 | 37 712 |
| Ziguinchor | 617 | 43 | 80 677 |
| Kolda | 404 | 10 | 77 151 |
| Total | 26 818 | 883 | 841 042 |

II.2. Situation de l'épizootie de fièvre aphteuse

L'épizootie de fièvre aphteuse a touché onze (11) régions. Au total, 5 422 cas occasionnant 133 mortalités ont été enregistrés, soit un taux de létalité de 2,45 p.100.

A la date du 25 février 2009, 21 969 bovins ont été vaccinés. Par ailleurs, 150 000 doses de vaccin AFTOVAX ont été réceptionnées et des quotas alloués aux Inspecteurs régionaux des Services vétérinaires.

Tableau 8 : Distribution régionale des mortalités enregistrées.

| Régions | Cumul des malades | Cumul des mortalités | Effectifs de bovins vaccinés |
|--------------|-------------------|----------------------|------------------------------|
| Kaolack | 89 | 05 | 360 |
| Fatick | 470 | 00 | 412 |
| Louga | 775 | 13 | 3037 |
| Diourbel | 134 | 00 | 162 |
| Saint-Louis | 3086 | 76 | 3638 |
| Matam | 05 | 00 | 120 |
| Thiès | 48 | 03 | 400 |
| Dakar | 01 | 00 | 186 |
| Kolda | 401 | 04 | 11 408 |
| Tambacounda | 44 | 02 | 00 |
| Ziguinchor | 208 | 30 | 2 246 |
| Total | 5 422 | 133 | 21 969 |

Qu'est-ce que l'Influenza Aviaire (IA)?

L'influenza aviaire (IA), provoquée par le virus de l'influenza de Type «A» est une maladie animale qui peut infecter plusieurs espèces d'oiseaux d'élevage (poulets, dindons, cailles, pintades, etc.) ainsi que les oiseaux d'ornement et les oiseaux sauvages, certaines souches entraînant un taux de mortalité élevé. Ce virus a également été isolé chez des mammifères dont l'homme, le rat et la souris, le vison et le furet, le porc, le chat, le tigre et le chien.

Les virus de l'influenza aviaire ne sont pas nouveaux. La littérature décrit l'existence de nombreux foyers d'IA chez les volailles d'élevage au cours des siècles.

Il y a plusieurs souches de virus de l'IA, généralement classées en deux catégories :

les souches faiblement pathogènes (IAFP) provoquant généralement peu ou pas de manifestations cliniques chez les oiseaux et les souches hautement pathogènes (IAHP) entraînant de graves manifestations cliniques et/ou une forte mortalité.

La souche hautement pathogène H5N1 du virus de l'IA a beaucoup fait parler d'elle ces dernières années

Où trouve-t-on la maladie ?

L'IA est présente dans le monde entier avec différentes souches plus présentes dans certaines parties du monde.

Il faut tout particulièrement noter l'apparition de foyers d'IA H5N1 hautement pathogènes en Asie du Sud Est fin 2003. D'autres foyers ont été signalés ces

Comment la maladie se transmet et se propage-t-elle ?

De nombreux facteurs peuvent contribuer à la propagation des virus de l'IA notamment la mondialisation et les échanges commerciaux internationaux (légaux et illégaux), les pratiques de commercialisation (marchés aux oiseaux vivants), les pratiques d'élevage ainsi que la présence des virus chez les oiseaux sauvages.

en raison de l'apparition de foyers importants chez les oiseaux domestiques et les oiseaux sauvages au niveau mondial à partir de l'Asie.

La situation est préoccupante en raison du degré de virulence non seulement chez les volailles mais également chez les oiseaux sauvages ainsi que la capacité de cette souche à s'étendre aux mammifères. Les virus de l'IA se cantonnent généralement à l'animal alors que le virus de l'IAHP H5N1 a provoqué des cas humains.

Il existe des souches de virus IAHP H5N1 faiblement pathogènes qui n'entraînent pas de manifestations cliniques graves.

L'Influenza Aviaire est une maladie répertoriée dans la liste du Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres – 2008, (Chapitre 1.2; Article 1.2.3) de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE). L'influenza aviaire devant faire l'objet d'une notification comprend deux sous-types particuliers, H5 et H7 qui doivent être déclarés à l'OIE (conformément au Chapitre 1.1 –Notification de maladies et d'informations épidémiologiques).

dernières années par plusieurs pays d'Asie et pour certains, la maladie est désormais considérée comme endémique (toujours présente).

Il a également été fait état de l'apparition de foyers d'IAHP H5N1 en Afrique et en Europe.

Les oiseaux sauvages peuvent normalement être porteurs des virus de l'influenza aviaire dans leur système respiratoire ou intestinal sans généralement présenter les signes de la maladie. Les oiseaux sauvages sont connus pour être des réservoirs de virus de l'IA, pour la plupart faiblement pathogènes.

Des mesures de surveillance ont été mises en place au niveau mondial pour contrôler l'apparition des virus de l'IA chez les oiseaux sauvages et étudier leurs caractéristiques. Lors de tests de routine pratiqués chez les oiseaux sauvages, il est courant de trouver certains virus de l'influenza aviaire dont la grande majorité ne provoque pas la maladie.

L'étude des foyers actuels d'IAHP H5N1 ne permet pas encore de comprendre dans tous les cas le rôle exact que jouent les oiseaux sauvages dans la propagation du virus sur de longues distances. De manière générale, il subsiste des zones d'ombre quant aux espèces sauvages impliquées, aux voies migratoires choisies et surtout quant à la possibilité qu'auraient certaines espèces à devenir des réservoirs permanents du virus H5N1, avec des oiseaux porteurs ne présentant aucune manifestation clinique de la maladie.

Les virus de l'IA peuvent se propager par contact direct avec les sécrétions d'oiseaux infectés, tout particulièrement par leurs déjections ou par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, d'équipements ou de vêtements contaminés.

Les virus de l'influenza aviaire sont très contagieux chez les volailles et se propagent rapidement d'une ferme à l'autre avec les mouvements d'oiseaux

Quels sont les risques de santé publique associés à cette maladie ?

Cette maladie est une zoonose (maladie touchant principalement les animaux mais pouvant contaminer l'homme).

Les virus de l'IA sont très sélectifs quant aux espèces qu'ils peuvent toucher mais ils ont, en de rares occasions, franchi les barrières de l'espèce et touché l'homme. La transmission à l'homme s'est produite lors de contacts étroits avec des oiseaux infectés ou dans des environnements fortement contaminés.

Bien que l'IA due à des souches du virus hautement pathogènes a parfois touché l'homme, il ne faut pas confondre cette maladie avec la grippe humaine saisonnière, maladie humaine très courante (généralement due aux virus H1 et H3).

En raison de la possibilité de voir cette infection s'étendre à l'homme, il est recommandé aux person-

domestiques vivants, des hommes (surtout en cas de contamination des chaussures et d'autres vêtements), par les véhicules, divers équipements, la nourriture ou les cages contaminés. Les virus hautement pathogènes peuvent survivre longtemps dans l'environnement, surtout en présence de basses températures. Par exemple, le virus hautement pathogène H5N1 peut survivre dans les déjections d'oiseaux pendant au moins 35 jours à faible température (4 °C). A des températures plus élevées (37°C) il a été constaté, dans des échantillons de matières fécales, que les virus H5N1 pouvaient survivre six jours.

D'autres espèces, notamment les félins peuvent être exceptionnellement infectés par le virus de l'IA. Les infections chez le porc par d'autres souches de l'influenza aviaire sont préoccupantes car cette espèce est sensible aux infections des virus de l'influenza aviaire et humaine ce qui peut donner l'occasion au virus de l'IA de se réassortir ou de muter. Il a été fait état d'infections sporadiques des deux espèces par le virus de l'IAHP au cours des trois dernières années sans qu'il y ait de preuves scientifiques suggérant que l'une des deux espèces a joué un rôle dans l'épidémiologie de la maladie ou a servi de source du virus pour d'autres espèces.

nes qui travaillent ou qui sont en contact avec des volailles infectées ou soupçonnées d'être infectées par l'IA de porter des vêtements de protection y compris un masque facial, des lunettes de protection, des gants et des bottes.

On ignore la probabilité qu'a le virus de l'IA H5N1 de changer en une forme qui soit fortement infectieuse pour l'homme et qui puisse se propager rapidement d'une personne à une autre. Toutefois, une telle probabilité présente un risque sanitaire important pour l'homme du fait que le virus de l'IA H5N1 est de plus en plus résistant au traitement antiviral existant actuellement et qu'il n'existe pas de vaccination totalement efficace.

Il n'existe pas d'éléments laissant supposer que la consommation de viande de volaille ou d'œufs cuits puisse transmettre le virus de l'IA à l'homme.

Quelles sont les manifestations cliniques de cette maladie ?

La forme faiblement pathogène peut ne provoquer que des symptômes tels que plumage ébouriffé, ponte moins fréquente ou avoir des effets bénins sur le système respiratoire.

Sous sa forme hautement pathogène, le virus n'affecte pas seulement le système respiratoire comme dans la forme bénigne mais attaque aussi de nombreux organes et tissus et peut provoquer des hémorragies internes massives. Les manifestations cliniques suivantes sont observées, en totalité ou en partie, chez les oiseaux infectés par une souche hautement pathogène d'IA (notamment la souche H5N1):

- prostration et apathie extrême;
- chute soudaine de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans

- coquille;
- caroncules et crêtes enflées et congestionnées;
- gonflement de la peau sous les yeux;
- toux, éternuement et signes nerveux;
- diarrhée;
- hémorragie au niveau des jarrets;
- il se peut que l'on constate quelques décès pendant plusieurs jours suivis d'une propagation rapide avec un taux de mortalité pouvant alors avoisiner les 100% dans les 48 heures.

Des compléments d'informations détaillées sont disponibles sur la Fiche Technique de l'Influenza Aviaire de l'OIE.

(http://www.cfsph.iastate.edu/Factsheets/pdfs/highly_pathogenic_avian_influenza.pdf)

Comment la maladie est-elle diagnostiquée ?

Il est possible de soupçonner l'influenza aviaire (IA) d'après les observations cliniques et les circonstances ayant amené à l'apparition de la maladie.

Il faut recourir à des tests de laboratoire pour confirmer le diagnostic. (Épreuves diagnostiques

prescrites ou de substitution pour les maladies de la liste de l'OIE, Chapitre 1.3, Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres, 2008; Influenza Aviaire, Chapitre 2.3.4, Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres; 2008).

Que fait-on pour prévenir et contrôler cette maladie ?

Mesures de prévention et de contrôle.

Il est extrêmement important de disposer de systèmes de détection et d'alerte rapide opérationnels dans le cadre d'une stratégie efficace face à l'IA. Ceci doit être accompagné d'efforts du même ordre en matière de préparation permettant de faire face à l'apparition d'un foyer potentiel.

Partout dans le monde, des mesures de surveillance ont été mises en place pour détecter la présence de l'infection chez les volailles conformément aux Lignes Directrices pour la Surveillance de l'Influenza Aviaire de l'OIE (Chapitre 10.4; Article 10.4.27, Code sanitaire pour les Animaux Terrestres, 2008).

De plus, les programmes de surveillance observent l'apparition, la prévalence et la caractérisation des virus de l'IA trouvés chez les oiseaux sauvages. La surveillance des oiseaux sauvages prend en compte les différentes voies migratoires surtout aux points de rassemblement des oiseaux migrateurs en provenance de différents continents.

Les producteurs de volaille doivent appliquer des mesures de biosécurité pour éviter que le virus ne s'attaque à leur élevage.

Exemples de mesures à prendre à la ferme:

- tenir les volailles éloignées des zones de fréquentation d'oiseaux sauvages;
- exercer un contrôle de l'accès des personnes et des équipements aux poulaillers;
- éviter d'aménager sur le terrain des dispositifs susceptibles d'attirer les oiseaux sauvages;
- assurer un bon état sanitaire de l'exploitation, des poulaillers et de l'équipement ;
- éviter d'introduire dans l'élevage des oiseaux dont l'état sanitaire n'est pas connu;
- notifier les oiseaux morts et malades ;
- éliminer de façon appropriée les produits d'origine animale et les volailles mortes.

En cas de détection de la maladie, on a généralement recours à une politique d'abattage" (destruction) dans le cadre des efforts menés pour lutter contre la maladie. Ces efforts menés pour contrecarrer la maladie comprennent:

- la destruction sans cruauté de tous les oiseaux infectés et exposés (en respectant les Lignes directrices pour l'abattage d'animaux à des fins sanitaires, Chapitre 7.5, Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres, 2008);
- élimination appropriée des carcasses et de tous les produits d'origine animale (Lignes Directrices sur l'élimination des carcasses, Chapitre 4.13, Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres, 2008);

- surveillance et recherche de volailles potentiellement infectées ou exposées;
- quarantaine et contrôle stricts des déplacements des volailles et de tout véhicule à risque;
- décontamination rigoureuse des lieux infectés;
- respect d'un délai minimal de 21 jours avant l'introduction de nouvelles volailles.

L'abattage peut être complété par une politique de vaccination des volailles dans une zone à haut risque.

La vaccination vise à protéger la population d'oiseaux sensibles d'une infection potentielle en réduisant l'incidence ou la gravité de la maladie. Les stratégies de vaccination peuvent efficacement être utilisées comme mesure d'urgence face à un foyer ou comme mesure de routine dans une zone endémique.

Il faut examiner soigneusement la situation avant de mettre en place une politique de

Inflammation de la Crête et des Barbillons
vaccination et suivre scrupuleusement les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) sur la vaccination et les vaccins.

[www.oie.int/download/AVIAN INFLUENZA/Guidelines on AI vaccination.pdf](http://www.oie.int/download/AVIAN_INFLUENZA/Guidelines%20on%20AI%20vaccination.pdf)

Toute décision de recours à la vaccination doit être assortie de l'existence d'une politique de fin de vaccination.

Les lignes directrices de l'OIE soulignent que les mesures de prévention et de contrôle, comme la surveillance et la déclaration de d'IA chez les oiseaux sauvages ainsi que la vaccination des volailles d'élevage ne devraient pas se traduire par des restrictions commerciales injustifiées (Code Sanitaire pour les Animaux Terrestres, 2008; Chapitre 10.4).

Signes cliniques et lésions



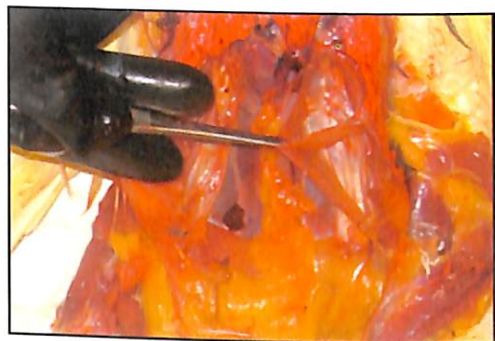
Inflammation de la Crête et des Barbillons



Hémorragies punctiformes au dessous de la peau sur la tête, la crête, les barbillons et au niveau de la conjonction entre tarse et métatarse



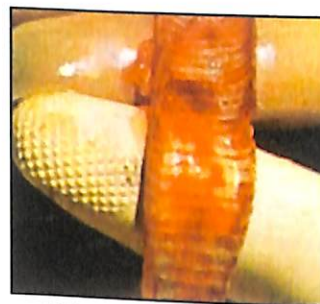
Mortalité élevée 100% en quelques jours



Inflammation des sacs aériens



Hémorragies et engorgement cérébral



Hémorragies de la trachée

Dans le prochain numéro, tout sur :

1. les mortalités de hérons pique-boeufs à Guinguiné ;
2. la formation des techniciens de terrain à la prévention et à la lutte contre la grippe aviaire ;
3. le programme de sensibilisation sur le terrain ;
4. le recensement des exploitations avicoles ;
5. etc.

BIMASE, une production de la **DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES**, relue par Dr. Mbarjou LO (Directeur des Services vétérinaires), Dr. Baba SALL (Coordonnateur du PAPLUGA), Dr. Bouso GUEYE (Responsable du Suivi Evaluation au PAPLUGA), M. Mamadou Lamine DIANE (Assistant en Communication au PAPLUGA).

Pour toute information complémentaire sur le Système National de Surveillance Epidémiologique, ou les informations contenues dans ce bulletin, vous pouvez prendre contact directement avec :

- * Le Bureau de Surveillance Epidémiologique : Direction des Services Vétérinaires, B.P.67, Dakar. Tél. / Fax : (221 33 842 31 86) - Email : snse@arc.sn
- * Le Laboratoire National d'Élevage et de Recherches Vétérinaires : B.P. 2057-DAKAR-Hann-Tél. : (221) 33 832 36 78 ou (221) 33 832 36 79-Email : inerv@syfed.refer.sn
- * Les Inspections Régionales des Services Vétérinaires.



Le Bimase est financé par le PAPLUGA

